

CONCOURS DE NOUVELLES - 50 ans des IUT
REGLEMENT



Article 1 : L'ADIUT organise un concours de nouvelles, en collaboration avec l'association l'arbres des lettres

Article 2 : Ce concours est ouvert à toute personne écrivant en français, et propose trois sections : une section « étudiants et anciens étudiants des IUT », une section « personnels et anciens personnels des IUT » et une section « extérieurs »

Article 3 : Devront figurer impérativement, en caractères gras, les mots suivants 50 ANS, ANNIVERSAIRE, IUT dans la nouvelle envoyée.

Restrictions : Les textes proposés seront inédits et écrits en français.

Les textes ne peuvent avoir reçu d'autres prix. Les membres du bureau organisateur ne peuvent participer.

Il ne sera accepté qu'un seul texte par concurrent.

Article 4 : Le texte devra se présenter comme suit :

Format de la page : A4 (21 x 29,7cm)

Le texte comportera de 1 à 8 pages et portera un titre.

Article 5 : Le texte sera envoyé en un exemplaire au format PDF et sera adressé à l'adresse communication@iut.fr avant le 15 mai 2016.

Les pages seront numérotées.

Dans le corps du mail, figureront le titre, la catégorie du participant et les coordonnées complètes de l'auteur ainsi que sa date de naissance une adresse e-mail et une preuve, s'il y a lieu, de son appartenance aux IUT qu'elle soit actuelle ou antérieure (certificat de scolarité, carte multiservice, carte d'étudiant, mot signé du directeur de l'IUT ou du responsable, diplôme). L'objet du mail doit être « CONCOURS NOUVELLE 2016 »

Article 6 : La participation aux frais est GRATUITE pour les étudiants, anciens étudiants, personnels, anciens personnels des IUT. Elle est de 10 euros, à adresser par chèque à l'ordre de l'association l'arbre des lettres et à envoyer à l'adresse suivante : L'Arbre des Lettres, 17 le Bougazeau, 36270 Eguzon (www.larbredeslettres.fr)

Article 7 : Liste des prix selon les catégories des participants :

Pour les étudiants et anciens étudiants :

1^{er} prix : Kindle Paperwhite, Écran haute résolution 6''

2^{ème} prix : iPod Shuffle

3^{ème} prix : Enceinte bluetooth portable

Pour les personnels et anciens personnels :

1^{er} prix : Kindle Paperwhite, Écran haute résolution 6''

2^{ème} prix : Cafetière Senseo

3^{ème} prix : Bracelet connecté

Pour les extérieurs :

1^{er} prix : Tablette numérique

2^{ème} prix : iPod Shuffle

3^{ème} prix : Livres



Les nouvelles gagnantes seront publiées sur le site du réseau national des IUT, sur ses réseaux sociaux et sur le site de l'arbre des lettres.

Article 8 : Membres du jury

Le jury sera composé de professionnels de l'éducation et du livre (enseignants, libraire, bibliothécaire), professionnels de l'écriture (auteurs, journalistes), de lecteurs et de personnels des IUT.

Article 9 : Les résultats seront proclamés au mois d'octobre 2016.

Les gagnants auront été prévenus au préalable par courriel.

Les lots seront envoyés dans un délai d'un mois après annonce des résultats

Article 10 : Les décisions du jury sont sans appel. Le fait de poser sa candidature implique l'acceptation complète du règlement et des décisions du jury.